

**APPEL PUBLIC À CANDIDATURES
POUR LA DÉSIGNATION DE LA PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITÉ DU MANS**

Du 11 au 13 mars 2025, l'université du Mans renouvelle les membres de sa commission de la formation et de la vie universitaire. Cette instance comportera un collège de 4 personnalités extérieures (détail en annexe), dont 1 personnalité sera désignée suite au présent appel public à candidatures.

Elle sera amenée à participer à la politique de formation et à l'amélioration des conditions de vie étudiante sur les campus du Mans et de Laval. Le mandat de la personnalité élue à titre personnel sera d'une durée de 4 ans

Conformément à l'article 12.1.2 des statuts de l'université, cette personnalité extérieure sera désignée, après appel public à candidatures, par les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire à l'issue d'un vote à la majorité absolue au premier tour et à la majorité des suffrages exprimés au deuxième tour. **Cette élection aura lieu le lundi 24 mars 2025.**

Le choix final tient compte de la répartition par sexe des 3 premières personnalités extérieures afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des 4 personnalités extérieures membres.

Comment candidater ?

Les candidatures devront comprendre :

- Le formulaire joint ci-dessous dûment complété et signé (signature manuscrite, originale ou scannée, ou électronique (mécanisme permettant de garantir l'intégrité d'un document électronique et l'authentification de l'auteur pour s'assurer que l'acte ne puisse être remis en cause)) ;
- Une lettre d'intention ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie d'une pièce d'identité.

Les candidatures sont à adresser au plus tard **le vendredi 7 mars 2025, en format papier** à l'adresse maison de l'Université, service des affaires générales et juridiques (bureau 107), avenue Olivier Messiaen, 72085 le Mans cedex 9, par tout moyen permettant de conférer une date certaine ou **au format numérique** à l'adresse suivante : elections@univ-lemans.fr.

Le Président de l'Université, Pascal LEROUX

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE
PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DU MANS**

Nom usuel : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Date et Signature du candidat :

**ANNEXE - COMPOSITION DU COLLÈGE DE PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITÉ DU MANS**

<p align="center">4 Personnalités extérieures à la commission de la formation et de la vie universitaire</p> <p><i>Le respect de l'obligation de la parité entre les femmes et les hommes s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures.</i></p>	<p align="center">Désignation ou élection des représentants</p>	<p align="center">Modalités de désignation ou d'élection</p>	<p align="center">Nom des représentants</p>
<p>1^{ère} catégorie :</p> <p>3 personnalités dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 représentant de Le Mans métropole - 1 représentant de la DSDEN de la Mayenne ; - 1 représentant du lycée polyvalent Le Mans sud 	<p align="center">Désignation par l'institution représentée</p>	<p align="center">Le représentant de la collectivité doit être membre de l'organe délibérant de cette institution</p>	<p align="center"><i>Non encore connus Désignation à venir</i></p>
<p>2^{ème} catégorie :</p> <p>1 personnalité élue à titre personnel</p>	<p align="center">Election au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire</p>	<p>La personnalité est élue après un appel public à candidatures par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les représentants des personnels et des usagers, membres élus de la commission de la formation et de la vie universitaire (scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025) ; - Les personnalités désignées au titre de la 1^{ère} catégorie <p>La personnalité extérieure de cette 2^{ème} catégorie est élue à la majorité absolue des membres de la commission de la formation et de la vie universitaire au premier tour et à la majorité des suffrages exprimés au deuxième tour.</p>	<p align="center">Séance de la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 24 mars 2025</p>